

1. Conditions spécifiques

1.1. L'hygiène en aviculture

1.1.1. Les exigences de construction

1.1.1.1. Implantation

Le Bâtiment est le local où les animaux s'abritent contre toute source de dérangement, c'est le local où l'animal trouve toutes les conditions de confort. Pour cette raison, il doit prendre en considération tous les facteurs internes et externes du bâtiment. Un bâtiment d'élevage de volaille doit se situer, de préférence, sur un plateau bien dégagé et aéré, facile d'accès, avec une source d'eau permanente (puits ou forage), perméable, avec possibilité d'extension, loin des ménages et des ruissellements. Le bâtiment sera implanté sur un sol ni trop exposé ni encaissé (creux). En cas d'implantation sur une colline, attention aux excès d'entrée d'air. En cas d'implantation dans un lieu creux, attention à l'insuffisance de ventilation, aux problèmes d'humidité et de température tant en saison chaude qu'en saison froide.

L'orientation d'un bâtiment avicole doit tenir compte de la direction des vents dominants, de préférence est-ouest (largeur du côté est-ouest et la longueur du côté nord-sud). La hauteur du poulailler doit atteindre au minimum 3,5 m sur son axe central.

1.1.1.2. Les accès

Le poulailler doit comporter deux portes (chaque porte de 3 m de largeur en deux vantaux) sur les deux façades de sa longueur, ces dernières doivent avoir des dimensions tenant compte de l'utilisation d'engins (tracteurs, remorques...) lors du nettoyage en fin de bande. Pour ce qui est des fenêtres, elles doivent représenter 10 % de la surface totale du sol. Il est indispensable que les fenêtres soient placées sur les deux longueurs opposées du bâtiment pour qu'il y ait appel d'air, ce qui se traduit par une bonne ventilation statique.

L'accès au compartiment logeant les animaux doit se faire obligatoirement à travers un sas, espace sanitaire, qui doit respecter dans sa conception la séparation physique entre une zone sale et une zone propre. Au sein de cet espace, la présence d'un lavabo (eau froide et eau chaude), d'un produit désinfectant et d'un essuie-mains jetable est obligatoire. Des tenues propres sont fournies à toute personne pénétrant dans le bâtiment.

1.1.1.3. Choix des matériaux utilisés pour la construction

Les matériaux utilisés pour la construction des bâtiments d'élevage doivent être résistants, faciles à nettoyer et à désinfecter.

- Murs : Les murs doivent être en parpaings ou en briques, de constructions solides et isolantes. Et ils doivent être aussi crépis au mortier à l'extérieur pour les rendre étanches et en plâtre à l'intérieur pour diminuer au maximum le taux hygrométrique. La surface lisse permet un chaulage facile et uniforme éliminant les poussières et matières virulentes.
- Sol : Il doit être solide, imperméable, en ciment, pour faciliter le nettoyage et la désinfection et permettre une lutte plus facile contre les rongeurs, et protéger la litière ou les batteries contre l'humidité et la chaleur.
- Toiture : La toiture doit être munie d'une faitière pour faciliter l'évacuation de l'air chaud. Plus le bâtiment est haut plus il est frais. Les portes d'entrée doivent être munies de pédiluve. La superficie du poulailler est en fonction du nombre de sujets à élever. Dans le cas où la ferme compte plusieurs bâtiments, la distance entre eux doit être d'au moins 30m. Le toit doit être lisse à l'intérieur, ce qui facilite son nettoyage et résistant aux climats les plus durs à l'extérieur.
- Isolation du bâtiment : Elle a pour but de rendre l'ambiance de ce dernier la plus indépendante possible des conditions climatiques extérieures et doit permettre aussi d'éviter la déperdition de la chaleur en saison froide, en limitant le refroidissement du poulailler par températures basses et vents importants en hiver. Il est conseillé de maintenir une température plus ou moins fraîche en été en limitant au maximum l'entrée dans le local de la chaleur rayonnée par le soleil. Il faut veiller aussi à réduire les condensations d'eau, en diminuant les écarts de températures existants entre le sol et la litière. L'isolation concerne le sol, les parois (qui sont soutenues par un revêtement extérieur de couleur clair reflétant les rayons solaires), et la toiture. Elle fait appel à différents types d'isolants (Les mousses de polystyrène expansé ; Le polystyrène expansé moulé ; Le polystyrène expansé en continu ou thermo-comprimé ; Le polystyrène extrudé ; Les fibres de verre ou de roche ; Les mousses de polyuréthane ; Le béton cellulaire).

L'hygiène en phase de démarrage

Le principe de la bande unique sera impérativement respecté et ceci implique une mise en place de poussins d'un jour, au même moment et en provenance d'un seul accoureur.

Cette phase est la plus critique et on veille particulièrement et avant l'arrivée des oiseaux à déposer uniformément la litière sur un sol bétonné, cette litière est constituée de 10 cm de copeaux de bois blanc ou de 15 cm de paille hachée.

La température d'ambiance doit être de 25° à 28°C avec un préchauffage si nécessaire un jour avant l'arrivée.

A l'arrivée des oiseaux, les poussins sont déposés délicatement sur la litière avec une répartition par radiant de chauffage selon les normes et assurer la disponibilité des abreuvoirs avec une eau tiède sachant qu'il faut les nettoyer quotidiennement et un éclairage continu (24/24h) pour une bonne alimentation surtout les 3 à 4 premiers jours.

1.1.2. L'hygiène en phase de croissance

Lors de la période de croissance, il faut un respect des conditions du microclimat avec un renouvellement de l'air et l'évacuation des gaz toxiques (CO₂ et ammoniac) et l'excès d'humidité avec une vitesse de l'air qui ne doit pas dépasser les 30 cm/seconde.

1.1.3. L'hygiène en fin d'élevage

En fin de la période d'élevage, l'enlèvement des animaux représente un moment difficile et présentant des incidences graves sur le classement ultérieur des carcasses.

Pour des raisons sanitaires, il est bon de mettre les animaux à la diète 12 heures avant l'heure d'abattage prévue en enlevant les mangeoires. Les abreuvoirs seront ôtés juste avant l'enlèvement des animaux qui doit se faire le même jour (de préférence la nuit)

Une fois le bâtiment est vidé de ces occupants, il faut procéder à l'enlèvement du matériel qui doit désinfecter au feu après un lavage à l'eau chaude à haute pression.

Vider les trémies d'alimentation et fermer toutes les ouvertures et désinfecter au formol gazeux et maintenir le local totalement fermé et appliquer un vide sanitaire de 15 jours.

Pour le repeuplement du bâtiment, il faut replacer le matériel 36 heures avant la mise en place des poussins et procéder une deuxième désinfection une fois la litière est mise en place et chauffer le bâtiment.